

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Hindu Temple of Ottawa – Carleton Inc.

File N°: D02-02-17-0103

Applicant: Lloyd Phillips & Associates Ltd.

Date Submitted: November 2, 2017

Applicant Address: 109 - 1827 Woodward Drive,
Ottawa ON, K2C 0P9

Comments due date: December 18, 2017

Applicant E-mail: lloyd@lloydphillips.com

Development Review Planner: Sarah McCormick

Applicant Phone Number: (613) 236-5373

Ward Number - Name: 20 – Osgoode

Ward Councillor: George Darouze

Site Location

4835 Bank Street

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to rezone the subject property to include a Place of Assembly as an additional permitted use. The Zoning By-law amendment also requests a reduction to the 30 metre water setback in relation to the creek that runs through the property, and a reduction to the interior side yard setback of the proposed building.

Proposal Details

The property is located on the east side of Bank Street, approximately 425 metres south of the intersection of Bank Street and Blais Road. At this location, the urban boundary is located on the west side of Bank Street. The lands to be rezoned have a lot area of approximately 4 hectares, with 101 metres of frontage along Bank Street. An existing place of worship is located on the property with a parking lot to the rear. The Zoning By-law amendment application proposes a new assembly hall on the far side of the existing parking lot. Parking for the proposed assembly hall will be shared with the place of worship and accommodated by the existing parking lot. While the existing number of parking spaces will remain unchanged, a modified parking layout results in the parking lot being expanded to the north in order to accommodate 17 of the existing parking spaces.

The Zoning By-law amendment application proposes a reduction to the 30 metre water setback and a reduced northern interior side yard setback from 9 metres to 6 metres.

Related Planning Applications

The proposal is not subject to any current planning applications.

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affairs Committee, is March 1, 2018.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

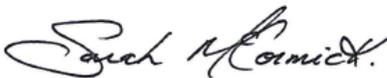
If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed zoning by-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-17-0103 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.



Sarah McCormick, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 24487
Fax: 613-580-2576
Sarah.McCormick@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage Sommaire de la proposition

Propriétaire : Hindu Temple of Ottawa – Carleton Inc.

N° de dossier : D02-02-17-0103

Requérant : Lloyd Phillips & Associates Ltd.

Date de soumission : 2 novembre 2017

Adresse du requérant : 1827, promenade Woodward, bureau 109, Ottawa (Ontario) K2C 0P9

Date limite des commentaires : 18 décembre 2017

Courriel du requérant : lloyd@lloydphillips.com

Urbaniste responsable des projets d'aménagement : Sarah McCormick

N° de tél. du requérant : 613-236-5373

Quartier : 20 – Osgoode

Conseiller du quartier : George Darouze

Emplacement

4835, rue Bank

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage visant l'ajout d'un lieu de rassemblement aux utilisations permises sur la propriété et la réduction de la distance de séparation de 30 mètres requise en relation du ruisseau traversant la propriété et une diminution de cour latérale intérieure requis pour le bâtiment proposé.

Détails de la proposition

Le bien-fonds est situé du côté est de la rue Bank, environ 425 mètres au sud de l'intersection de la rue Bank et du chemin Blais. À cet endroit, la limite urbaine se trouve du côté ouest de la rue Bank. Le bien-fonds visé par la demande de modification du zonage a une superficie de quelque 4 hectares et une façade de 101 mètres sur la rue Bank. La propriété est occupée par un lieu de culte et un parc de stationnement à l'arrière. La demande de modification au Règlement de zonage porte sur la construction d'une nouvelle salle de rassemblement à l'autre extrémité du parc de stationnement existant. Le stationnement requis pour la nouvelle salle de rassemblement sera partagé avec le stationnement existant qui sert le lieu de culte. Tandis que le nombre de places de stationnement restera le même, une modification au configuration résulte que le stationnement sera agrandi vers le nord ce qui permettra de fournir 17 des places de stationnement existantes.

La demande de modification au Règlement de zonage propose également la réduction de la distance de séparation de 30 mètres requise en relation d'un cours d'eau et une diminution de cour latérale intérieure nord de 9 mètres à 6 mètres.

Demandes d'aménagement connexes

La proposition ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'aménagement.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des questions rurales de la Ville, est fixée au 1^{er} mars 2018.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification du Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopieur ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-17-0103 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification au Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.



Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 24487
Télécopieur : 613-580-2576
Sarah.McCormick@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-17-0103	17-1528-X	4835 rue Bank Street	
I:\CO\2017\Zoning\Bank_4835			
©Parcel data is owned by Teranel Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY			
©Les données de parcelles appartiennent à Teranel Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE			
REVISION / RÉVISION - 2017 / 11 / 16		 <small>NOT TO SCALE</small>	